DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° TUEC - 8 -
SÉANCE N° 514 DU 26 SEPTEMBRE 2022

APPROBATION DU CONTRAT DE MANDAT POUR LA RÉALISATION D'ÉTUDES PRÉALABLES AU RÉAMÉNAGEMENT DU PARKING THÉÂTRE ET DU PARKING DE GAULLE À LAVAL ET D'ÉTUDES DE STRATÉGIE

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 septembre 2022, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures zéro minute, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la Présidence de Monsieur Florian Bercault, maire.

Étaient présents
Florian Bercault, maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Marjorie François, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Bruno Fléchard, Camille Pétron, Antoine Caplan, Christine Droguet (à partir de 18h12), Geoffrey Begon, Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Michel Neveu, Marie Boisgontier, Geneviève Pham-Sigmann (à partir de 18h10), Solange Bruneau, Éric Paris, Laurent Paviot, Catherine Roy, Nadège Davoust, Caroline Garnier, Sébastien Buron (jusqu'à 20h15), Jonathan Guilemin, Guillaume Agostino, Kamel Ogbi, Rihaoui Chanfi, Ludivine Leduc, Noémie Coquereau, Lucie Chauvelier, Didier Pillon, Marie-Cécile Clavreul, Pierrick Guesné, Vincent d'Agostino, James Charbonnier (à partir de 18h08), Chantal Grandière, Lucile Perin et Henri Renié, conseillers municipaux.

Étaient représentés
Georges Poirier a donné pouvoir à Antoine Caplan, Patrice Morin a donné pouvoir à Céline Loiseau, Georges Hoyaux a donné pouvoir à Béatrice Ferron, Sébastien Buron a donné pouvoir à Christine Droguet (à partir de 20h15), Paul Le Gal-Huaumé a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul, Samia Soultani a donné pouvoir à Didier Pillon et Gwendoline Galou a donné pouvoir à Chantal Grandière.

Marjorie François et Henri Renié sont désignés secrétaires.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 30 septembre 2022

N° S514 - TUEC - 8

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVAL DU 26 SEPTEMBRE 2022

APPROBATION DU CONTRAT DE MANDAT POUR LA RÉALISATION D'ÉTUDES PRÉALABLES AU RÉAMÉNAGEMENT DU PARKING THÉÂTRE ET DU PARKING DE GAULLE À LAVAL ET D'ÉTUDES DE STRATÉGIE

Rapporteur : Geoffrey Begon

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu les dispositions du livre IV de la partie 2 du code de la commande publique,

Considérant que la ville de Laval souhaite procéder à la réhabilitation du parking Théâtre et du parking de Gaulle situés à Laval,

Que les travaux seront portés par la SPL Laval Mayenne Aménagements dans le cadre d'une concession qui sera conclue à compter du 1er janvier 2024,

Que les études de maitrise d'œuvre relatives à ces travaux doivent être conduites dans les meilleurs délais afin de permettre le démarrage des travaux dès le commencement de la concession,

Sur proposition de la commission transition urbaine écologique et commerciale,

DÉLIBÈRE

Article 1er
Le conseil municipal approuve les termes du contrat de mandat confié à la SPL Laval Mayenne Aménagements pour la réalisation d'études préalables au réaménagement du parking Théâtre et du parking de Gaulle situés à Laval, et d'études de stratégie portant sur le jalonnement dynamique et la qualité de service sur l'ensemble de la ville.

Article 2
Le conseil municipal autorise le maire à signer le contrat de mandat approuvé et à prendre tous les actes nécessaires à leur exécution.

Article 3
Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Bruno Bertier en tant que président de la SPL LMA s'est retiré de la séance et n'a donc pas pris part au vote.

Florian Bercault, Antoine Caplan, Georges Poirier, Patrice Morin, Geoffrey Begon et Henri Renié, en tant qu'administrateurs de la SPL LMA, n'ont pas pris part au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le maire

Signé : Florian Bercault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-215301300-20220926-S514-TUEC-8-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/09/2022
Mis en ligne le 30/09/2022